

3.8.4 Air Tahiti

Type de société – Forme juridique : Société anonyme (SA)		
Secteur d’activité : Aviation civile		
Code NAF : 5110 Z	N° TAHITI : 023598	N° RCS : TPI 58 1 B
Tel : 40 86 40 00	Email : direction.generale@airtahiti.pf	
Siège social : Aéroport de Tahiti Faa’a - BP 314 – 98713 Papeete		
Président directeur général : Monsieur James ESTALL		
Directeur général : Monsieur Edouard WONG FAT		

Présentation :

Air Tahiti est une société anonyme, chargée de missions de service public, moteur du développement économique et social des archipels et leader intérieur du développement touristique de la Polynésie.

Elle est née en 1986 à l'occasion de la cession d'Air Polynésie à des actionnaires polynésiens par UTA.

Air Tahiti a exercé son activité de transport aérien domestique, dans le cadre de la « convention pour le développement harmonieux du transport aérien interinsulaire », signée avec le gouvernement du Pays en 1990, normalement échue depuis 2010. Celle-ci a néanmoins été renouvelée à plusieurs reprises au profit de la société par voie d'avenant. C'est sur cette base que la société continue aujourd'hui d'exercer son activité.

Air Tahiti a pour activité principale le transport aérien domestique en Polynésie française par le biais de la S.A. Air Tahiti et de sa filiale Air Archipels. Air Tahiti réalise aussi l'assistance aéroportuaire pour les compagnies aériennes internationales ainsi que pour les vols privés touchant la Polynésie française.

Air Tahiti est aussi un organisme de formation au vol, un atelier d'entretien et de réparations des aéronefs.

L'activité de tour opérateur ou voyageur est également proposée par la société Air Tahiti, par le biais de sa marque « Séjours dans les Iles », laquelle propose depuis vingt ans, uniquement à la clientèle résidente de Tahiti et Moorea, des séjours vols et hébergements, à destination des 5 archipels polynésiens ainsi que des îles Cook. Il s'agit de l'un des plus gros tour-opérateurs pour le marché local desservant les îles avec plus de 5.200 clients, 18.000 nuitées vendues et un parc de 80 hébergements.

Créée en 1996, Air Archipels dessert pour le compte d'Air Tahiti les îles inaccessibles à l'ATR, à l'instar de certains atolls des Tuamotu Gambier. En mesure de faire décoller un équipage en 45 min, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, Air Archipels réalise aussi 90% des évacuations sanitaires urgentes en Polynésie française. Enfin, Air Archipels bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans les vols privés à la demande et est leader sur ce secteur. Air Archipels dispose de son

propre service de maintenance, l'un des plus importants en Polynésie après celui d'Air Tahiti.

Air Moorea est une société anonyme du groupe Air Tahiti créée en 1968. Son activité aérienne a cessé en 2010. Son stock de pièces a été racheté par Air Archipels en 2015. Depuis 2018, jusqu'au 1er février 2021, son activité se résumait à la location du Twin-Otter immatriculé F-OIQP à Air Archipels.

Air Tahiti, au travers de sa filiale Bora Bora Navettes, assure le transport lagonaire des personnes entre le motu de l'aéroport et l'île principale de Bora Bora.

La société immobilière d'Air tahiti (SIAT) détient et gère les locaux occupés par Air Tahiti dans le bâtiment « TE AVA PUTA » appelé aussi « bâtiment Air Tahiti » situé en bordure de la plateforme aéroportuaire de Tahiti Faa'a.

La flotte d'Air Tahiti : Au 31 décembre 2025, la flotte est composée de deux aéronefs de type ATR42-600 de 48 sièges et de 10 aéronefs de type ATR72-600 configurés à 70 sièges.

L'âge moyen de la flotte d'Air Tahiti est de 7,96 ans.

En 2025, la flotte a été complétée par un nouvel ATR72-600 immatriculé F-OPFN financé en montage LODEOM.

L'ATR72-600 loué à Air Calédonie depuis le 1er octobre 2024 a été rendu conformément au contrat d'affrètement le 31 août 2025.

L'ATR72-600 louée à AVATION a été rendu le 17 juillet 2025 conformément au contrat.

Les effectifs d'Air Tahiti : en retirant les salariés en congés sans solde (CSS), le Président du Conseil d'Administration (PCA), le Directeur Général (DG) et le Directeur Général Délégué (DGD), les effectifs d'Air Tahiti s'établissent au 31 décembre 2025 à 1 687 effectifs (dont 1 477 CDI et 210 CDD).

Exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP Contrats CDI + CDD) contractuels (hors modifications ponctuelles des temps de travail pour des nécessités opérationnelles) au 31 décembre 2025, les effectifs sont de 1 190,0 dont 955,7 pour l'activité aérienne et 234,3 pour l'activité d'assistance à l'Escale Internationale.

Conseil d'administration :

Noms des Administrateurs	Représentés par
La Polynésie Française	Monsieur Oraihoomana TEURURAI
L'Océanienne de Capital Investissement	Monsieur Vincent FABRE
L'Agence Française de Développement	Madame Mounia AIT OFKIR
La SA AIR France	Madame Alexandra MARTINO ROUSSEL
La SCP EMAR	Monsieur Jean-Pierre FOURCADE
Le Comité d'Entreprise d'Air TAHITI	Madame Moetia SALMON
La SCP MOANA NUI	Madame Vaea BARBOT-TRACQUI
La SA EML AIR TAHITI NUI	Monsieur Philippe MARIE
	Monsieur Régis CHANG
	Monsieur James ESTALL (PCA)
	Monsieur Manate VIVISH

Actionnariat :

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	4 713	13,66%	377 040 000
CCISM	270	0,78%	21 600 000
Total collectivités publiques	4 983	14,44%	398 640 000
OCI	4 606	13,35%	368 480 000
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	2 760	8,00%	220 800 000
BANQUE DE POLYNESIE	690	2,00%	55 200 000
BANQUE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
Total banques	8 746	25,35%	699 680 000
PERSONNEL (32 petits porteurs)	327	0,95%	26 160 000
COMITE D'ENTREPRISE	2 015	5,84%	161 200 000
Total personnel	2 342	6,79%	187 360 000
AIR FRANCE	2 584	7,49%	206 720 000
AIR TAHITI NUI	488	1,41%	39 040 000
BORA BORA LAGOON RESORT	200	0,58%	16 000 000
BRASSERIE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
COMPAGNIE FRANCAISE MARITIME DE TAHITI	200	0,58%	16 000 000
COMPAGNIE TAHITIENNE D'ACCONAGE (COTADA)	200	0,58%	16 000 000
ENTREPRISE JA COWAN ET FILS	242	0,70%	19 360 000
ETS EMILE VONGUE ET FILS	400	1,16%	32 000 000
ETS FARNHAM	50	0,14%	4 000 000
ISLANDS IN THE SUN	10	0,03%	800 000
KIA ORA VILLAGE	1 056	3,06%	84 480 000
NIPPON AUTOMOTO	214	0,62%	17 120 000
OAAGC HOLDING	576	1,67%	46 080 000
PACIFIC PETROLEUM SERVICE	15	0,04%	1 200 000
SAT NUI	46	0,13%	3 680 000
SC WAN HOLDING PARTICIPATIONS	575	1,67%	46 000 000
SCP AIR TAHITI INVESTISSEMENTS	1	0,00%	80 000
SCP RAINUI	1	0,00%	80 000
SCP EMAR	1 602	4,64%	128 160 000
SCP MOANA NUI	2 743	7,95%	219 440 000
SHRT RESTAURATION	36	0,10%	2 880 000
SNC BRAPAS	40	0,12%	3 200 000
SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS (SSP)	200	0,58%	16 000 000
SOLOVEM	345	1,00%	27 600 000
SOTAMA	200	0,58%	16 000 000
TAHITI TOURS	20	0,06%	1 600 000
TOTAL POLYNESIE	200	0,58%	16 000 000
Total secteur privé	12 934	37,49%	1 034 720 000
AUTRES (386 petits porteurs)	5 495	15,93%	439 600 000
Total autres	5 495	15,93%	439 600 000
Total	34 500	100%	2 760 000 000

Ressources humaines :

- Masse salariales et effectifs :

Exercice	Montant (F CFP)*	Variation (%)	Effectif**	Variation (%)
2023	8 533 783 848	5,0%	994,60	4,1%
2024	8 918 095 630	4,5%	1 163,00	16,9%
2025	9 291 515 169	4,2%	1 193,00	2,6%

* Salaires et traitements + Charges Sociales issus du Résultat d'Exploitation

** EPT (CDI+CDD)

- Pyramide des âges :

2025	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
18-25	50	9%	53	6%	103	7%
26-30	61	11%	98	11%	159	11%
31-35	66	12%	121	13%	187	13%
36-40	68	12%	125	14%	193	13%
41-45	91	16%	176	19%	267	18%
46-50	100	18%	130	14%	230	16%
51-55	75	14%	131	14%	206	14%
56-60	37	7%	69	7%	106	7%
61-65	7	1%	19	2%	26	2%
66 +		0%		0%	-	0%
Totaux	555	100%	922	100%	1 477	100%

Activités de la société au titre de l'année 2025 :

L'activité aérienne

En 2025, Air Tahiti a transporté 958 834 passagers. Soit une hausse de +1,03% entre 2024 et 2025 (-0,55% sur les Résidents et +3,52% sur les Visiteurs).

La demande de transport traduite en PKT affiche une très légère croissance de +0,33% entre 2024 et 2025.

L'offre de transport : Répondant à une volonté d'amélioration de la qualité de service et de croissance de l'offre de sièges pour répondre à la demande, le programme de vols a été amélioré de +3,09% heures de vol. 24 703 heures de vol commerciales ont été enregistrées en 2025.

Les affrètements des Beechcraft pour les aéroports ne pouvant recevoir l'ATR voient le nombre d'heures de vol baisser de plus de moitié (-53,8% équivalent à -143 heures de vol) ayant pour cause des aléas d'exploitation vécus par Air Archipels.

Traduite en SKO, l'offre de transport présente une amélioration de +1,25% par rapport à 2024, combinaison d'une offre en hausse sur les destinations les moins éloignées car touristiques et, d'une sensible dégradation sur les destinations lointaines plus fréquentées par les Résidents.

L'augmentation et la densification de l'offre ont amené un Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) à 68,65% (-0,63 points par rapport à 2024).

Pour les deux Délégations de Service Public (DSP), l'offre de transport répond aux exigences contractuelles de la Délégation de Service Public pour la desserte de

32 îles débutée le 1er juillet 2021 et de 2 îles débutée le 14 novembre 2022, délégations pour lesquelles Air Tahiti perçoit pour chacune une subvention.

Sur la DSP 32 îles, en référence aux prévisions contractuelles, avec un Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) de 68,3% (+5,1 points par rapport aux prévisions contractuelles), Air Tahiti a transporté +14,4% de passagers (+10 918 passagers) pour -0,60% d'heures de vols (-84,6 heures de vol).

Sur la DSP 2 îles Marquises, Air Tahiti a réalisé en Twin-Otter, par rapport au contrat, +25,6% heures de vol (+82,5 heures de vol). Le nombre de passagers est supérieur de +56,5% aux prévisions contractuelles (+3 294 passagers). La demande de trafic a permis un Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) de 62,6%, supérieur de +2,6 points au prévisionnel contractuel.

L'activité d'assistance

L'assistance aéroportuaire de la plateforme de Tahiti Faa'a a représenté une activité de 2 077 touchées brutes traitées (+7,1% de l'activité de 2024).

Delta Airlines a supprimé sa desserte sur Tahiti en Juillet et n'a pas repris les fréquences prévues en saison hiver 2025-2026.

En contrepartie, Air Tahiti Nui a eu une hausse globale de ses touchées brutes (+88 vols) ainsi qu'Air France (+30 vols).

En détenant, en 2025, 43% des parts de marché (en touchées pondérées), Air Tahiti Nui reste le principal opérateur de la plateforme de Tahiti Faa'a.

Air France et Delta Airlines représentent 19,1% des touchées pondérées de la plateforme et United Airlines 12,9%.

Faits marquants en 2025 :

Une activité commerciale soutenue

En 2025, Air Tahiti fait face à une concurrence aérienne (Air Moana) sur 8 dessertes. La concurrence s'est positionnée sur 6 destinations (Moorea, Bora Bora, Raiatea, Rangiroa, Nuku-Hiva, et Hiva-Oa) et depuis juillet 2025 dessert 2 destinations supplémentaires avec Huahine et Fakarava.

La concurrence maritime (APETAHI EXPRESS) opère sur l'ensemble des îles sous le vent.

La compagnie MOTU LINK, nouvel opérateur aérien annoncé ciblant le marché de transport de fret domestique, reste en attente de son certificat de transporteur aérien.

Le lancement d'un service PREMIUM

Commercialisée dès décembre 2024 pour des voyages à compter du 1er avril 2025, le service PREMIUM Air Tahiti permet de bénéficier d'un parcours client prioritaire à l'enregistrement et à l'embarquement, d'une cabine de 8 sièges situés à l'avant de l'appareil avec plus d'espace pour les jambes, d'un service à bord amélioré et d'une livraison prioritaire des bagages.

Un nouveau produit : La réservation d'excédents de bagages

Depuis le 3ème trimestre 2025, il est possible de réserver ses excédents de bagages dès sa réservation de vols sur les îles de Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea, Bora Bora et Rangiroa.

Une 4ème fréquence sur Rarotonga

En juillet 2025, Air Tahiti a lancé une seconde fréquence sur Rarotonga. Ainsi, Rarotonga est desservie depuis Tahiti à raison de 4 vols par semaine : 2 vols opérés par notre partenaire Air Rarotonga en SAAB de 26 places, et 2 vols opérés par Air Tahiti en ATR72.

Une activité perturbée lors des départs en vacances scolaires de juillet 2025

Les départs en vacances du mois de juillet 2025 ont été perturbés par une grève des pompiers de la FRAAP, qui a engendré de nombreuses annulations et modifications de vols, impactant nos clients visiteurs et résidents. La grève a duré 17 jours (du 1er juillet au 17 juillet 2025).

De nouvelles facilités de paiement à l'international

Déjà déployées pour le marché local, en 2025, Air Tahiti a mis en place sur ses sites internationaux, les facilités de paiement " Bon cadeau ", " Cagnotte ", " Paiement

plusieurs fois ", " Paiement à plusieurs personnes ". Depuis le second trimestre 2025, Air Tahiti accepte sur ses sites internet internationaux deux nouveaux modes de paiement : Google Pay et Apple Pay.

Un accord avec Air France pour l'obtention de billet prime Air France sur les vols Air Tahiti

Au second semestre 2025, un accord entre Air Tahiti et Air France a été signé, permettant aux membres du programme de fidélité Flying Blue d'Air France d'utiliser leurs miles pour des billets prime sur les vols d'Air Tahiti.

Un Service Priority

Proposé fin 2025, le service Priority permet de bénéficier de 3 avantages exclusifs : l'enregistrement prioritaire, l'embarquement prioritaire et la livraison des bagages prioritaires.

La signature d'un code share avec Air Tahiti Nui

En décembre 2025, les deux compagnies polynésiennes renforcent leur partenariat en signant un accord de partage de code sur des destinations domestiques, offrant aux visiteurs de Tahiti et ses îles des possibilités de voyage supplémentaire et une grande simplification dans l'organisation de leurs voyages.

Evenements de maintenance

Alors que, le cours moyen du Jet kérosène et celui de l'USD affichaient une baisse, en 2025, et ce depuis 2022, Air Tahiti a fait face d'une part, à un contexte inflationniste sur les prix des pièces aéronautiques ainsi qu'à une rareté de techniciens qualifiés.

L'année 2025 a été rythmée par 6 visites de type Check C. Pour la première fois de son histoire, Air Tahiti a eu recours à de la sous-traitance. Ce sont quatre visites de type Check C qui ont été externalisées, à raison de trois auprès de FOKKER à Singapour et d'une chez RAS à Sarrebruck en Allemagne.

Face à des délais de révision des moteurs de plus en plus longs chez Pratt & Whitney, pour la poursuite de l'activité, la compagnie Air Tahiti s'est aussi trouvée dans l'obligation de louer un moteur auprès d'ACIA AERO LEASIN à partir de Septembre 2025 et d'acquérir en octobre 2025 un moteur d'occasion auprès de Pratt & Whitney.

Pour pallier aux délais excessivement longs de révision des atterrisseurs par SAFRAN et pour ne pas procéder à l'envoi de ceux-ci en révision, Air Tahiti a choisi une solution de remplacement du train " avant ". L'équipementier SAFRAN a proposé une solution d'échange des trains " avants " devant partir en révision générale par des trains neufs INLG de dernier standard. Le principe est que, SAFRAN fournit un train " avant "

neuf INLG en remplacement du train déposé pour révision générale, celui-ci devient alors leur propriété et inversement, Air Tahiti devient propriétaire du train " avant " neuf.

Cette solution permet de s'affranchir des délais de révision du train " avant " (le train neuf INLG est fourni en remplacement du train dû pour potentiel), de maîtriser les coûts de réparation, de bénéficier de trains " avant " neufs au dernier standard et enfin de bénéficier de la garantie du train neuf. Quatre avions sont équipés de ce type de nouveau train INLG, à raison de trois avions avec cette solution d'échange standard (F-ORVR / F-ORVR / F-ORVV) et d'un avion F-OPFN livré en juin 2025 avec ce nouveau type de train, tous les prochains avions neufs en seront équipés.

La fin d'année a été marquée par un incident sur un moteur ayant entraîné sa dépose et un envoi en réparation. L'analyse se déroule sur le premier semestre 2026. Une partie des réparations sera couverte par l'assurance.

Toujours face à des difficultés d'approvisionnement, Air Tahiti a poursuivi sa stratégie d'augmentation de son stock de pièces détachées. Après une hausse de +123 702 667 F CFP en 2024, pour la seconde année consécutive, Air Tahiti a augmenté la valeur brute de son stock de +165 111 596 F CFP.

Enfin, le projet " MRO Excellence " a été initié en fin d'année avec à la signature le 24 octobre 2025 d'une lettre d'intention entre le Pays, l'Etat, et Air Tahiti pour la création d'une plateforme régionale d'excellence de la maintenance et de la formation aéronautique des ATR.

Conformite et securite

À la suite des audits 2023-2024, une refonte du Système de Gestion a été lancée, en partant d'un constat clair : les fragilités identifiées relevaient avant tout d'enjeux d'organisation, de gouvernance et de structuration des processus, davantage que d'un manque de ressources.

Air Tahiti a donc engagé une transformation en deux temps, avec des mesures immédiates de sécurisation de la conformité, puis un travail de fond sur 2024-2025 visant à faire évoluer le modèle vers un pilotage des risques plus intégré et plus transversal, à l'échelle du Groupe.

Cette trajectoire s'est traduite par plusieurs livrables :

- Les processus ont été revus en profondeur, notamment avec le déploiement de la méthode ERC (Eviter Réduire, Compenser), permettant aujourd'hui de mieux prioriser les événements critiques et de réduire significativement les délais d'analyse. La performance du système s'est améliorée de manière

mesurable, avec une baisse des alertes les plus critiques et une accélération des cycles de traitement.

- La gouvernance a été clarifiée et renforcée, avec une implication accrue des directions, une structuration des instances et un meilleur alignement entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel.
- Le déploiement de l'outil Centrik (outil de suivi et de gestion de la conformité) a constitué un levier majeur, en apportant une traçabilité renforcée, une meilleure visibilité des actions et une consolidation des indicateurs de pilotage.

L'audit de l'Autorité en juillet 2025 est venu confirmer la pertinence de cette trajectoire. Il a mis en évidence une prise en compte effective des audits précédents, une gouvernance impliquée et un système globalement maîtrisé sur le plan de la conformité et de la gestion réactive des risques. Les points soulevés portent principalement sur des axes de maturation, notamment la structuration de la gestion proactive des risques et certains aspects de traçabilité, aujourd'hui en cours de sécurisation grâce à l'outil Centrik. Ces constats s'inscrivent dans une logique de transition vers un modèle plus abouti, et non dans une remise en cause du système.

Les enjeux pour la suite sont désormais clairement identifiés. Il s'agit de finaliser la formalisation des processus, de stabiliser pleinement l'utilisation de Centrik, de renforcer la supervision des sous-traitants et surtout de franchir une nouvelle étape dans le pilotage des risques, avec le déploiement d'une cartographie intégrée à l'échelle du Groupe et le développement d'une approche plus proactive. C'est précisément l'objectif de la réorganisation engagée fin 2025, visant à structurer un pôle Système de Gestion élargi, couvrant l'ensemble des dimensions de risque (sécurité, conformité, sûreté, SI, HSE) et permettant un pilotage transversal plus cohérent et plus efficient.

Responsabilite societale

Air Tahiti, consciente de ses responsabilités sociales, culturelles, sanitaires et environnementales, a poursuivi son engagement en soutenant activement de nombreuses initiatives portées par des associations de Polynésie française.

Air Tahiti a achevé le parcours de la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) du Pacifique et a formalisé une feuille de route détaillant ses engagements pour les dix prochaines années, avec l'ambition d'évoluer vers un modèle d'entreprise contributive au service du climat.

Air Tahiti a lancé une démarche de sensibilisation de son personnel aux enjeux climatiques à travers l'organisation d'ateliers de la Fresque du Climat. Grâce

à la formation de quatre animateurs internes, 137 collaborateurs ont déjà bénéficié de ce dispositif.

Air Tahiti a engagé la réalisation de son premier bilan carbone et de son premier rapport RSE, couvrant la période 2023-2025, dont la publication est prévue dans les prochains mois.

Une évolution du code des impôts

La Loi du Pays n°2025-14 du 07 juillet 2025 est venue modifier les dispositions de l'article LP.197-1 du Code des impôts. A ce titre, à compter du 7 juillet 2025, la retenue à la source s'applique avec un taux de 10% sur l'ensemble des prestations de service réalisées ou utilisées en Polynésie française par des prestataires étrangers.

En l'état actuel des textes et de l'interprétation des services fiscaux, la retenue à la source s'applique désormais aux services de maintenance réalisés sur les appareils ou les matériels pour lesquels un export dans des ateliers situés à l'étranger est nécessaire et d'autre part, sur les affrètements d'aéronefs. Ces prestations n'étant pas disponibles en Polynésie française, le recours à des prestataires étrangers reste incontournable pour Air Tahiti.

Air Tahiti a alerté le Pays sur les effets dommageables de ces nouvelles dispositions sur l'ensemble des acteurs du transport aérien local.

Les impacts de ces dispositions sur l'exercice 2025 ont été constatés à hauteur de :

- 131 370 848 FCFP pour la retenue à la source portant sur les opérations de la période du 7 juillet 2025 au 31 décembre 2025.
- 349 056 316 FCFP pour l'ajustement des provisions de maintenance sur les moteurs et sur les trains (308 503 089 FCFP pour les révisions moteurs et 40 553 227 FCFP pour les révisions trains).

Perspectives 2026 :

Le budget de l'exercice 2026 présenté en séance du Conseil d'Administration du 04 décembre 2025 a été élaboré sur la base des résultats constatés à la fin novembre 2025.

En attente de la levée des incertitudes liées à la fin de la DSP (prévue le 30 Juin 2026 et en cours de discussion avec le Pays lors de la construction budgétaire) et la sortie du schéma directeur du transport interinsulaire, le budget 2026 est posé comme un budget de transition pour l'exercice 2026.

La croissance globale en 2026 est estimée plus faible que l'année précédente. Bien que les retours des professionnels soient encourageants sur le marché européen, la baisse de la capacité hôtelière de 5% prévue

sur 2026 ainsi que, l'incertitude économique et politique, notamment aux USA, devraient peser sur les réservations.

Rappelons également que, l'année 2025 a bénéficié de la bonne dynamique du tourisme en haute saison, avec un trafic plus important qu'en 2024 (impact JO négatif). Les marchés décrivent par ailleurs une forte dynamique sur le tourisme de croisière.

Sur le secteur en libre concurrence, les taux de pénétration sur le marché de la concurrence aérienne et maritime ainsi que, l'évolution du coupon moyen par passager, conditionneront largement l'exécution budgétaire. Les parts de marché d'Air Monana, devraient continuer de croître en 2026. Avec une desserte, en année pleine sur Huahina et Fakarava, ainsi qu'une offre en sièges plus conséquente (exploitation de 3 avions) et des baisses tarifaires fréquentes.

Les prévisions sur la demande de transport 2026 ont été donc posées à la baisse par rapport à 2025, compte tenu de l'exploitation en année pleine des 3 avions d'Air Moana sur 8 des 12 destinations concurrencées. Post réalisation du budget, Air Moana a annoncé un lease sur un 4ème avion disponible au Q2 2026. A noter également l'arrivée annoncée de MOTULINK et AIR GEKKO sur la fin d'année 2025 ainsi que celle de 2 nouveaux navires en cargo mixte dès 2026 (Teraimana 2 et Na hiro e pae).

L'offre de transport retenue pour 2026 est celle de l'atterrissage 2025. Celle-ci pourra être régulée en cours d'année en fonction de la demande et des événements.

L'année 2026 est aussi l'année de la diversification de son activité avec l'acquisition d'un nouvel ATR72-600 destiné à des vols All Business à compter de décembre 2026 et le démarrage en 2026 d'une étude sur la transformation de notre centre de MRO (Maintenance Repair Overhaul) réalisée avec le soutien de l'Etat et du Pays.

C'est donc dans cet environnement que, la Direction Générale s'est fixée comme cible d'une part, de stabiliser voire améliorer les recettes et d'autre part, de maîtriser les charges.

Comme lors de l'exercice budgétaire de 2025, la Direction Générale par cette démarche souhaite limiter les impacts d'une inflation mondiale ainsi que, celle de la concurrence pour protéger le niveau des capitaux propres et préserver un niveau de trésorerie disponible permettant la réalisation d'investissements structurants pour l'avenir de la Société. Un certain nombre d'actions sont engagées vis-à-vis des autorités, pour obtenir un soutien sur un certain nombre de sujets.

Inconnue à la construction du budget 2026, la crise iraquienne aura des conséquences pour Air Tahiti. Elle

donnera lieu à une actualisation des prévisions financières.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles et corporelles	12 394 808 678	12 223 730 489	12 155 255 078
Actif immobilisé brut incorporel	29 000 000	29 000 000	29 000 000
dont avances et acomptes			
Actif immobilisé brut corporel	12 365 808 678	12 194 730 489	12 126 255 078
Terrains	50 062 177	50 062 177	50 062 177
Aménagements de terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Installations techniques, matériels, outillage	11 372 511 093	10 788 552 291	10 596 031 678
Autres immobilisations	411 950 357	564 677 805	513 192 867
Immobilisations en cours	109 617 626	125 060 502	69 095 302
Avances et acomptes	421 667 425	666 377 714	897 873 054
Variation annuelle	-447 243 496	-171 078 189	-68 475 411
<i>dont immobilisations affectées par le Pays</i>	<i>0</i>		
Variation annuelle	0		
Immobilisations financières	2 750 254 341	3 737 569 148	4 555 853 590
Total actif immobilisé	15 145 063 019	15 961 299 637	16 711 108 668

PASSIF :

En F CFP	2023	2024	2025
Capitaux propres	7 277 510 088	6 487 535 079	6 145 381 748
Capital social	2 760 000 000	2 760 000 000	2 760 000 000
Prime d'Emission	157 500 000	157 500 000	157 500 000
Réserve légale	276 000 000	276 000 000	276 000 000
Autres Réserves	2 196 381 076	2 196 381 076	2 196 381 076
Report à nouveau	82 119 698	-2 177 397 856	-3 877 341 699
Résultat de l'exercice	-2 259 517 554	-1 699 943 843	-1 240 261 110
Subvention d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	4 065 026 868	4 974 995 702	5 873 103 481

En F CFP	2023	2024	2025
Autres fonds propres	3 394 849 476	4 658 535 696	4 601 022 013
Provisions pour risques et charges	3 394 849 476	4 658 535 696	4 601 022 013

En F CFP	2023	2024	2025
Endettement	12 996 248 514	9 567 867 628	9 480 158 039
Emprunt auprès Etab. Bancaires	6 325 162 831	2 919 158 830	2 138 587 608
Avance du Pays	0	0	0
Dettes fournisseurs	1 704 391 258	1 920 688 807	2 164 763 018
Dettes fiscales et sociales	1 567 042 170	1 636 473 427	1 875 114 212
Dettes sur immob. et cptes rattachés	28 628 273	208 076 048	302 023 176
Autres dettes	3 319 912 719	2 873 643 204	2 945 876 576
Produits constatés d'avance	51 111 263	9 827 312	53 793 449

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2023	2024	2025
Résultat d'Exploitation	-1 174 980 168	-1 451 181 239	-332 710 660
Charges d'exploitation	20 375 878 206	21 691 366 018	22 996 080 785
dont Exploitation courante	9 016 821 268	9 230 573 521	11 259 707 894
dont Impôts et taxes	78 297 364	80 792 623	79 256 742
dont charges de Personnel	8 533 783 848	8 918 095 630	9 291 515 169
dont Autres charges	428 386 447	362 258 393	431 271 076
dont DAP	2 318 589 279	3 099 645 851	1 934 329 904
Produits d'exploitation	19 200 898 038	20 240 184 779	22 663 370 125
dont Chiffre d'affaires	17 318 839 664	18 204 661 741	20 381 077 235
dont subvention d'exploitation	1 171 648 331	1 177 575 578	1 172 275 468
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	694 111 649	851 425 420	1 108 078 368
dont Autres produits	16 298 394	6 522 040	1 939 054
Résultat Financier	-276 747 956	-40 041 320	3 179 016
Charges financières	460 117 463	261 900 460	174 005 671
dont intérêts sur emprunt	311 136 394	200 311 325	129 327 764
dont intérêts sur avance du Pays	0	0	0
dont perte au change (différences négatives de change)	45 674 789	43 434 611	32 806 548
dont DAP	103 306 280	18 154 524	11 871 359
Produits financiers	183 369 507	221 859 140	177 184 687
dont produits de participation	0	0	0
Résultat Exceptionnel	-805 862 930	-204 721 284	-906 729 466
Charges exceptionnelles	4 305 379 035	3 777 914 376	3 826 551 818
dont sur opération de gestion	3 878 657	53 335 533	13 439 181
dont sur opération en capital	3 355 281 462	2 691 003 742	2 915 004 858
dont DAP	946 218 916	1 033 575 101	898 107 779
Produits exceptionnels	3 499 516 105	3 573 193 092	2 919 822 352
dont sur opération de gestion	44 858 516	3 042 959	18 173 103
dont sur opération en capital	2 869 657 589	3 533 900 051	2 721 649 249
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	585 000 000	36 250 082	180 000 000
Impôt sur les sociétés (IS)	1 926 500	4 000 000	4 000 000
Résultat de l'exercice	-2 259 517 554	-1 699 943 843	-1 240 261 110

État de la dette bancaire :

Date livraison	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/26	Annuité 2026
15/11/13	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 2,5	31/12/25	1 030 000 000	0	0
24/07/14	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3	31/03/27	515 000 000	78 594 702	55 105 498
24/07/14	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 3	31/03/25	309 000 000	0	0
24/07/14	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3	31/03/27	206 000 000	31 485 488	22 071 188
					1 030 000 000	110 080 190	77 176 686
18/11/14	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 2,7	18/05/27	545 000 000	82 151 097	57 432 034
18/11/14	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 2,7	18/05/25	441 000 000	0	0
					986 000 000	82 151 097	57 432 034
30/09/16	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	354 300 000	123 606 805	40 355 018
30/09/16	AFD	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	354 300 000	114 522 477	35 379 436
30/09/16	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/27	236 200 000	38 463 890	27 431 932
30/09/16	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	236 200 000	83 069 074	27 120 304
					1 181 000 000	359 662 246	130 286 690
23/05/17	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	360 000 000	140 738 174	40 862 828
23/05/17	AFD	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	300 000 000	109 555 091	29 877 561
23/05/17	BANQUE DE POLYNESIE	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	300 000 000	108 304 178	31 445 734
23/05/17	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	240 000 000	95 579 674	27 751 220
					1 200 000 000	454 177 117	129 937 343
15/12/16	SOCREDO	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	168 540 148	7 396 481	7 527 357
15/12/16	AFD	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	168 540 148	7 396 481	7 527 358
15/12/16	BANQUE DE POLYNESIE	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	112 360 099	4 930 986	5 018 238
15/12/16	BANQUE DE TAHITI	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	112 360 099	4 930 986	5 018 237
					561 800 494	24 654 934	25 091 190
16/10/17	SOCREDO	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	203 418 205	126 800 733	36 816 144
16/10/17	AFD	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	169 515 171	103 309 059	27 028 624
16/10/17	BANQUE DE POLYNESIE	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	169 515 171	106 139 842	30 817 326
16/10/17	BANQUE DE TAHITI	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	135 612 137	84 533 826	24 544 094
					678 060 684	420 783 460	119 206 188
	SOCREDO	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 420 000 000	0	0
	BANQUE DE POLYNESIE	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 415 000 000	0	0
	BANQUE DE TAHITI	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 415 000 000	328 029 131	329 260 536
					4 250 000 000	328 029 131	329 260 536
					11 771 107 981	1 779 538 174	868 390 667

3.8.5 Air Tahiti Nui (ATN)

Type de société – Forme juridique : Société anonyme d’économie mixte (SEM)		
Secteur d’activité : Transport aérien		
Code NAF : 5110 Z	N° TAHITI : 382 192	N° RCS : 96 217 B
Tel : 40 46 02 00	Email : -	
Siège social : Faa’a – Aéroport de Tahiti Faa’a - Immeuble Tua Rata – BP 1673 – 98713 Papeete		
Président directeur général : Monsieur Philippe MARIE Monsieur Lionel GUERIN, à compter du 11 février 2026		

Présentation :

Créée en 1996 par la délibération n° 96-159 du 12 décembre 1996, la compagnie aérienne Air Tahiti Nui (ATN), a commencé ses rotations internationales en novembre 1998 vers Los Angeles (Etats Unis) puis Tokyo (Japon).

ATN est une société anonyme d'économie mixte au capital social de 1 622 956 875 FCFP détenu à 84.82 % par la Polynésie française.

Elle est chargée de l'organisation, de la gestion et de l'exploitation sous quelque forme juridique que ce soit, de services de transports aériens de toute nature et subsidiairement de tous transports maritimes ou terrestres ainsi que de l'exploitation de toute ligne de service public sous convention.

Dans le cadre du programme de renouvellement de sa flotte, la compagnie a pris en location auprès d'ALC deux Boeing 787-9 MSN 39297 F-OMUA (« Fakarava ») et MSN 42116 F-ONUI (« Tupaia ») en octobre 2018 et février 2019.